

Licence 2005

Assurance : à toi de faire ton choix

Lors de notre AG, le 4 décembre à Campagne-les-Boulonnais, un débat s'est instauré sur le choix de l'assurance. La FFVL a négocié pour ses licenciés un contrat d'assurance spécifique destiné à couvrir nos activités. Il n'est pas le seul.

Selon que tu es pilote solo, biplaceur, treuilleur, compétiteur ou dirigeant... tes attentes, tes besoins ne sont pas les mêmes. Le tableau ci-contre donne quelques informations pour dégrossir ton choix.

Pour te déterminer, il te faudra cependant lire attentivement les contrats. C'est un investissement en temps bien modeste au regard des enjeux.

À savoir absolument :

La responsabilité civile aéronef (RCA) OBLIGATOIRE couvre "les conséquences pécuniaires pouvant incomber aux assurés du fait de dommage corporels et/ou matériels causés à des Tiers...".

Elle n'assure pas les "bobos" du pilote lui-même ! Et il faut bien admettre qu'en cas d'accident, si les dégâts causés à notre entourage sont souvent minimes, le pilote, lui, paie cash...

C'est le rôle de la "Garantie individuelle accidents". Ton club, *Paral'Aile 62*, t'encourage donc vivement à souscrire cette garantie, assurance complémentaire.

Assurances parapente : quelques éléments de comparaison

FFVL / Marsh	Verspieren	Club alpin français / Maif	Vieux campeur
--------------	------------	----------------------------	---------------

Responsabilité civile aéronef (RCA)

Treillé	considéré "tiers"	considéré "tiers"	NON	???
Passager biplace	considéré "tiers"	considéré "tiers"	"Cafiste" seulement !	NON
Dirigeant club, gestionnaire de site, formateur, ...	oui (clauses spécifiques)	???	pas de clauses	pas de clauses

Option "individuelle accident"

Pilote solo	oui (lire attentivement conditions de garantie)	oui (lire attentivement conditions de garantie)	oui (lire attentivement conditions de garantie)	oui (lire attentivement conditions de garantie)
Biplaceur	oui	oui	oui	NON
Treuilleur	oui	oui	NON	???
Compétiteur	oui	oui	NON	???
Frais de recherche	< 7 500 €	???	< 30 000 €	< 11 400 €
contrat téléchargeable sur	www.ffvl.fr	aviation.verspieren.com	clubalpin.com/fr	au-vieux-campeur.fr